

### **CNDP : les missions de concertation de la CNDP**

Le Code de l'environnement à l'article L121-17 précise « la personne publique responsable du plan ou programme ou le maître d'ouvrage du projet peut prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable, soit selon des modalités qu'ils fixent librement, soit en choisissant de recourir à celles définies à l'article L.121-16-1. Dans les deux cas, la concertation préalable respecte les conditions fixées à l'article L.121-16. ».

## **Synthèse de la concertation du public sur le réaménagement du site de valorisation énergétique et de tri des déchets à Vaux-le-Pénil (SMITOM-Lombric)**

### **Le projet proposé à la concertation**

Le Syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine et Marnais (SMITOM) a lancé un projet de réaménagement de son site de valorisation et de tri des déchets à Vaux-le-Pénil. Le projet implique :

- Extension de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) existante, portant ainsi la capacité totale de valorisation énergétique de 137 900 à 190 900 t/an
- Un nouveau centre de tri des emballages capable de prendre en charge le tri des nouvelles résines induites par une extension des consignes de tri sur les plastiques en lieu et place de la déchèterie et de la plateforme de tri des encombrants actuelle
- La création d'un atelier de réparation revente de déchets électriques et électroniques
- La création d'un tiers lieu de tri alimentaire
- Des aménagements de parcelle pour un équipement de tri et valorisation des encombrants

C'est pourquoi le SMITOM Lombric a souhaité engager sous l'égide de la CNDP une concertation sur son projet de réaménagement du site de traitement des ordures ménagères de Vaux le Pénil.

Par décision lors de la séance plénière du 7 Décembre 2022 la CNPD a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article 121 -17 du code de l'environnement et a désigné Madame Sophie Aouizerate et Monsieur Jean-Claude Ruyschaert comme garants de la concertation.

### **Enseignements clés de la concertation**

Le SMITOM Lombric a souhaité engager sous l'égide de la CNDP une concertation sur son projet de réaménagement du site de traitement des ordures ménagères de Vaux le Pénil. La concertation a eu lieu du 13 mars au 24 avril 2023. Les caractéristiques de ce projet et ses justifications ont été développées par le porteur de projet tant dans le dossier de concertation que lors des réunions publiques ou ateliers débats aux cours desquels le public a pu être informé, débattre du projet, prendre connaissance d'éclairages ou de témoignages extérieurs au maître d'ouvrage, présenter un argumentaire à l'encontre du projet, formuler un avis ou des questions. Si certaines composantes du projet (tiers-lieu, déchetterie, centre de tri ...) ne suscitent pas, malgré quelques réserves ou interrogations, d'opposition importante, il n'en est pas de même pour la troisième unité de valorisation énergétique largement rejetée par le public ayant participé à la concertation. Contestant la réalité même des besoins à satisfaire en termes de volume à traiter, le public et les associations ont développé des arguments portant notamment sur : - les impacts potentiels de la 3ème ligne en terme de pollution atmosphérique et de contamination des sols, qui, même mieux maîtrisée aujourd'hui, s'ajouterait à une pollution existante et porterait atteinte à la santé. - la production supplémentaire de gaz à effet

de serre incompatible avec la politique de lutte contre le réchauffement climatique. - la fragilité du modèle financier reposant sur des avantages fiscaux aléatoires et une valorisation de l'énergie produite incertaine. En alternative à la création d'un troisième incinérateur, les participants ont mis l'accent sur la nécessité de bâtir et mettre en œuvre une politique volontariste et incitative de prévention et de réduction à la source des déchets. Quelle que soit la suite réservée au projet, les participants ont par ailleurs formulé une exigence en matière de transparence des données et de développement d'outils de contrôle de la pollution atmosphérique aux alentours du site mais aussi leur souhait d'une poursuite de la concertation.

### **Chiffres clés de la concertation**

Environ 310 participations aux différentes rencontres (certaines personnes ont participé à plusieurs débats) :

- 60 à la réunion publique d'ouverture
- 60 à la réunion publique de Maincy
- 100 à la réunion publique de clôture
- 50 aux débats mobiles
- 40 aux ateliers thématiques

969 connexions au site internet, 187 contributions ou avis et 23 questions écrites, 4 cahiers d'acteurs déposés